

Homologation Châssis Minime Cadet 2018

La FFSA lance la procédure d'homologation des châssis Minime et Cadet FFSA 2018, dont le calendrier est le suivant.



FFSA © DR

- Dépôt du dossier : aucune autorisation ne sera délivrée au-delà du vendredi 22 décembre 2017.
- Visite d'inspection : la date limite de visite d'inspection est fixée au vendredi 23 février 2018.
- Homologation : la date limite de délivrance de l'homologation est fixée au mercredi 28 février 2018.

Pour l'obtention du cahier des charges de la procédure d'homologation, veuillez contacter le Service Karting, par téléphone au 01 44 30 24 27 ou par mail à hreino@ffsa.org.